

Vidéoprojections

PARTENARIAT DU



QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL

Guide de diffusion des vidéoprojections

du Quartier des spectacles

Partenariat du Quartier des spectacles, 2025





Guide de diffusion des vidéoprojections dans le Quartier des spectacles

Questions / réponses

Critères généraux

Q1. À quels critères doivent répondre les projets de vidéoprojection dans le Quartier des spectacles ?

Q2. Quelles sont les surfaces de vidéoprojection du PQDS?

Contenu, tests et diffusion

Q3. Quels projets de vidéoprojection ne se qualifient pas comme «contenu vidéo artistique» ?

Q4. Puis-je présenter un contenu vidéo artistique interactif ou avec une composante sonore ?

Q5. À quelle fréquence sont diffusés les crédits et l'animation de l'identité visuelle du PQDS, et quelle est leur durée ?

Q6. Comment se déroulent les tests et comment s'y préparer ?

Q7. À quelle durée de diffusion dois-je m'attendre pour mon projet de contenu vidéo artistique?

Informations techniques

Q8. Où se trouve la régie technique, et quels équipements sont disponibles ?

Q9. En quel(s) format(s) doivent vous être fournis les vidéoprojections ?

Q10. Le Quartier des spectacles est-il doté de fibres optiques ?

Q11. Puis-je intégrer à mon contenu vidéo artistique des logos ou des crédits ?

Promotion & visibilité

Q12. En tant que coproducteur, codiffuseur ou diffuseur du projet, puis-je me mettre de l'avant ou mettre de l'avant mes activités ?

Q13. Est-il possible d'installer du pavoisement à proximité de l'espace de diffusion ?

► Pour toute demande d'information: videoprojections@quartierdesspectacles.com



Q1. À quels critères doivent répondre les projets de vidéoprojection dans le Quartier des spectacles ?

Les espaces de vidéoprojection du Quartier des spectacles sont des espaces de diffusion artistique, dédiés à mettre de l'avant du contenu vidéo artistique original. Par le fait même, pour être retenus, les projets de vidéoprojection :

- Doivent correspondre à la définition de «contenu vidéo artistique», c'est-à-dire, être réalisés dans une intention artistique et non pas dans une intention promotionnelle;
- Doivent être d'une durée minimale de 2 minutes, et maximale de 8 minutes;
- Doivent s'intégrer architecturalement à la façade de vidéoprojection et ne doivent pas se projeter dans les fenêtres, ouvertures et autres surfaces masquées;
- Peuvent incorporer des œuvres artistiques, cinématographiques ou littéraires, telles que des photos, des dessins, des peintures, des vidéos, des films, des animations numériques et des textes de toutes sortes. Les démarches expérimentales ou de projections interactives sont considérées comme un «contenu vidéo artistique».

- Ne doivent pas contenir de sexe, de violence ou tout autre contenu offensant pouvant heurter la sensibilité des citoyens, et, quant à la façade de vidéoprojection aux abords du métro Saint-Laurent, ne doivent pas contenir d'image de feu, de flamme, de fumée, d'étincelle ou de tout autre contenu semblable.

1. Une intention promotionnelle signifie ici: mettre quelque chose de l'avant, préconiser quelque chose en essayant de le faire adopter, d'en favoriser le développement, que ce soit de nature commerciale, idéologique ou politique.

La vidéoprojection sur le territoire du Quartier des spectacles est régie par une ordonnance de l'Arrondissement Ville-Marie qui autorise la diffusion de «contenu vidéo artistique» selon certaines conditions que le PQDS doit faire respecter. Le PQDS est la seule instance habilitée à autoriser la projection d'un «contenu vidéo artistique» sur ce territoire et a, par le fait même, l'entière discrétion d'accepter ou de refuser la projection d'un tel contenu.



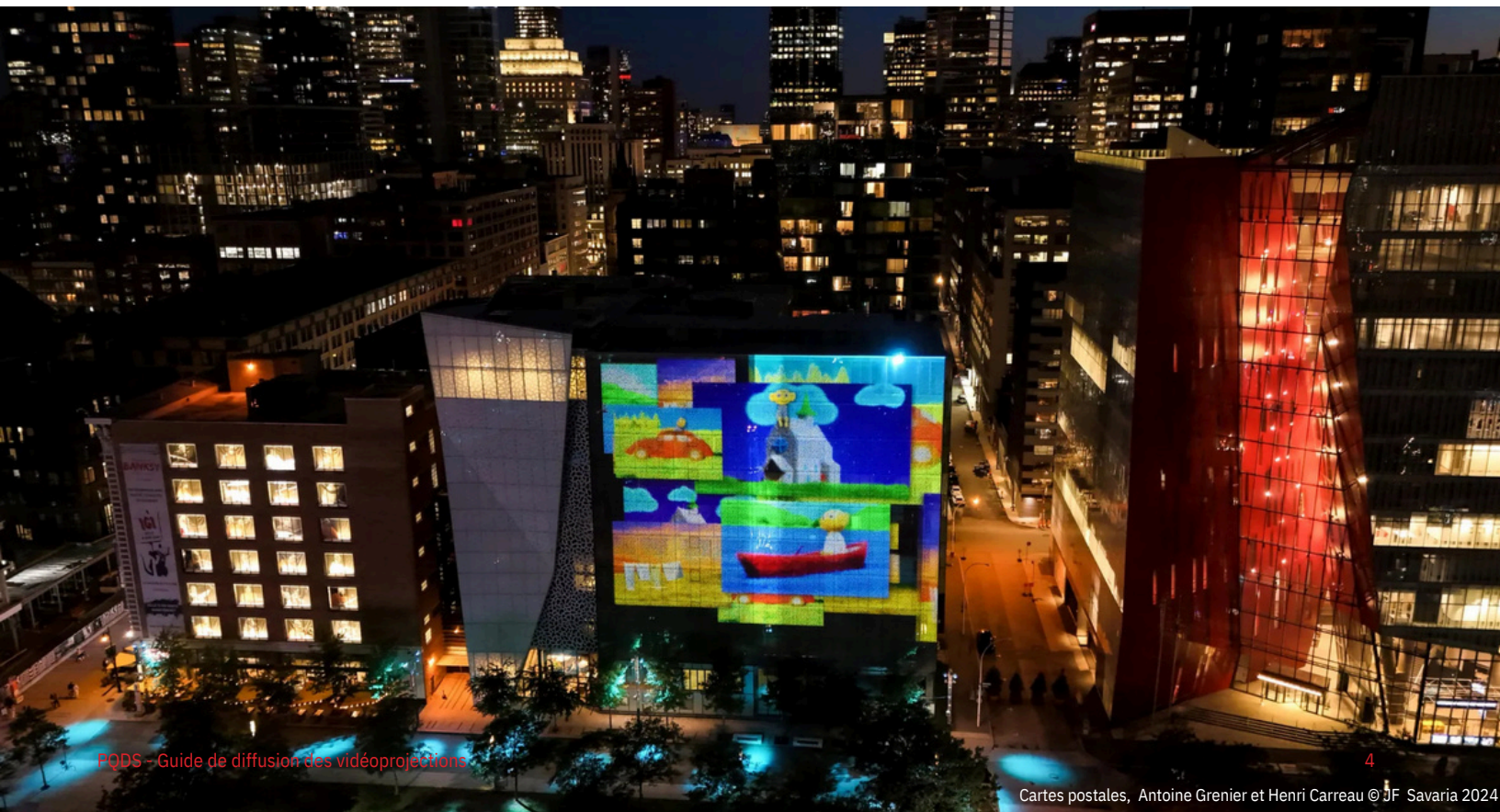


Q2. Quelles sont les surfaces de vidéoprojection du PQDS?

Le PQDS compte un total de 5 surfaces de vidéoprojection en plus de la patinoire interactive de l'Esplanade Tranquille:

- **La façade du Pavillon-Kennedy de l'UQAM** situé au 201 Avenue du Président-Kennedy, Quartier des Spectacles, Ville-Marie, Montréal
- **Les abords du Metro Saint-Laurent** au 1437 Boulevard Saint-Laurent, Quartier des Spectacles, Ville-Marie, Montréal
- **La façade de l'Édifice Wilder - Espace Dance** au 1450 Rue Balmoral, Quartier des Spectacles, Ville-Marie, Montréal
- **La façade du pavillon de Design de l'UQAM** au 1440 Rue Sanguinet, Quartier Chinois, Ville-Marie, Montréal
- **La façade de la Grande Bibliothèque** au 475 Boulevard De Maisonneuve Est, TOD quartier Berri UQAM, Ville-Marie, Montréal

Chacune de ces surfaces a ses spécificités techniques précises et ont chacune leur guide technique. Pour consulter les guides techniques et les pixel maps de chaque façade, cliquez sur le nom de la façade.





Q2. Quels projets de vidéoprojection ne se qualifient pas comme «contenu vidéo artistique» ?

Ne se qualifient pas comme « contenu vidéo artistique » les vidéoprojections qui mettent de l'avant :

- Une cause sociale dénonçant et/ou portant atteinte à l'image d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une institution ou d'une entreprise;
- L'utilisation et la mise en avant d'un sujet clivant (qui divise l'opinion) politique, idéologique ou culturel;
- Un groupe politique, un mouvement social, un parti politique;
- Un produit, un service, un commerce;
- Une marque de commerce;
- Un événement public ou privé (ex. mariage, festival, exposition);
- Un événement artistique à caractère promotionnel (ex. lancement);
- Un lieu (une ville, une région, un pays) présenté sous la forme d'une promotion touristique;
- Une institution, un lieu de diffusion, un organisme; Une journée qui souligne une cause ou un anniversaire.

Q3. Puis-je présenter un contenu vidéo artistique interactif ou avec une composante sonore ?

Oui. Toutefois, dans le cas d'une projection de contenu vidéo artistique interactif utilisant des capteurs et/ou une scénographie présente dans l'espace public, celui-ci doit également respecter les règles d'utilisation et les conditions d'occupation des places publique disponible [ici](#).

Toute projection sonorisée et/ou avec une intervention dans l'espace public nécessitera un permis de la Ville de Montréal, qui sera demandé par le PQDS. Prévoir que les demandes de permis auprès

de la ville nécessitent le dépôt du dossier au minimum 50 jours (2 mois) avant le début de la projection.

Q4. À quelle fréquence sont diffusés les crédits et l'animation de l'identité visuelle du PQDS, et quelle est leur durée ?

Les crédits et l'animation de l'identité visuelle du PQDS n'excède pas 20 secondes, et la fréquence de leur diffusion varie en fonction de la durée de l'œuvre:

- Œuvre de 2 à 4 minutes: après environ 15 minutes de lecture en boucle du «contenu vidéo artistique».
- Œuvre de 4 à 6 minutes: après quatre lectures ou 12 minutes de lecture (en fonction de ce qui arrive avant).
- Œuvre de 6 à 8 minutes: après deux lectures du «contenu vidéo artistique».

Q5. À quelle durée de diffusion dois-je m'attendre pour mon projet de contenu vidéo artistique?

La durée de la diffusion des contenus vidéo artistique sur les surfaces du Quartier des spectacles dépend de plusieurs facteurs contextuels. Celle-ci varie généralement entre 3 et 8 semaines, et est précisée au moment de la signature du contrat.

Il est à noter toutefois que pour des raisons exceptionnelles et hors de son contrôle, le PQDS pourrait avoir à interrompre une projection avant la fin de la période de diffusion prévue.



Q6. Comment se déroulent les tests et comment s'y préparer ?

Lors de l'approbation d'un projet en vidéoprojections au Quartier des spectacles, un échéancier de tests est envoyé à l'artiste ou au studio qui réalise l'oeuvre qui sera projetée puis est intégré en annexe dans l'entente entre les deux parties. Les tests sont fortement recommandés. Un contenu produit sur un écran d'ordinateur ne rendra pas de la même manière sur une surface architecturale.

- Entre un et deux tests sont prévus selon le type de production et l'entente signée;
- Les tests ont généralement lieu le lundi, le mardi ou le mercredi;
- Les fichiers doivent être reçus au plus tard le jeudi à 16h00 précédant le test;
- L'heure de test est déterminée par le-la chargée de projet selon le calendrier solaire;
- Les tests durent entre 30 minutes et 1 heure dépendamment du type de production et des besoins;
- Un lien de dépôt WeTransfer sera communiqué au contact principal du projet;
- Une fois les fichiers déposés, le/la chargé.e de projet en vidéoprojections confirmera au contact principal du projet la réception des fichiers ainsi que la date, l'heure et le lieu du test.
- Tous les soirs de test, un intégrateur est en veille afin d'assurer la bonne tenue du test.

Nomenclature de fichiers

Par souci d'uniformité, nous demandons à ce que les fichiers suivent la nomenclature suivante:

Surface_Projet_Date de projection (ou de test)
et dans le cas où il y a plus d'un fichier:

01_Surface_Projet_Date de projection (ou de test)
02_Surface_Projet_Date de projection (ou de test)

Assurez-vous de ne pas mettre d'accents ou de caractères spéciaux.

Exemple:

01_PK_MEL_270225.mov
02_PK_MEL_270225.mov

Pixel Maps

La projection architecturale vient avec son lot de défis. Que ce soit les textures des surfaces des bâtiments, les fenêtres, les angles ou les courbures.

Des pixel maps sont fournies et visent à être utilisées en conception afin de bien comprendre les obstacles posés par les bâtiments et tenter d'en tirer profit.

Le workflow recommandé est:

- d'utiliser les résolutions de la surface dans les paramètres de votre composition;
- d'aposer le pixel map en calque superposé au reste de votre composition.

De cette façon, vous serez en mesure de prévisualiser vos différentes animations sur la surface et ses particularités.

Il est important de s'assurer d'enlever le calque du pixel map avant d'exporter votre rendu.

Dépôt de fichiers

Les fichiers doivent absolument être déposés sur le lien WeTransfer communiqué. Aucun autre transfert ne sera accepté pour raison de suivi de fichiers.

Le poids maximum des fichiers devrait se limiter à 70Gb. Pour les projets plus lourds, il est possible d'envoyer 2 fichiers pour un maximum de 140Gb.

Il est **obligatoire** de déposer une version en résolution HD (1920x1080px) et codec H264 pour prévisionnement.

Couleurs et rendus

Nous recommandons de prévoir plusieurs versions de vos fichiers avec des paramètres de contrastes et de luminosité différentes. De cette façon, lors des tests, vous pourrez comparer et choisir la version qui rend le mieux votre projet. Pour ce faire, numérotez vos différentes vidéos et prenez des notes lors de la soirée de tests.

Q7. Où se trouve la régie technique, et quels équipements sont disponibles ?

La régie technique du Partenariat du Quartier des spectacles est située dans l'édifice de la Maison du Festival au 305 Sainte-Catherine O., 6e étage. Les panneaux de raccordement du réseau de fibres optiques sont situés dans ce local. Un système de contrôle centralisé est installé à la régie. Il permet de contrôler à distance l'ouverture et la fermeture des projecteurs vidéo ainsi que le lancement des "cues". Le matériel de projection disponible est installé de façon permanente. Des abris tempérés (chauffé, climatisé et ventilé) autonomes protègent le matériel 365 jours par année.

Q8. En quel(s) format(s) doivent vous être fournis les vidéoprojections ?

Voici les informations concernant la résolution et les formats vidéo/audio pour le «playback»:

- Format vidéo : QuickTime (.mov)
- Codecs acceptés : None / Animation / PhotoJPEG/
- Pro-Res Couleurs : Millions ou Millions+ (alpha)
- Frame-rate : 30fps
- Format audio : WAV / AIFF / MP3
- Échantillonnage : 48kHz / 24bits
- Normalisation : 0dB

Q9. Le Quartier des spectacles est-il doté de fibres optiques ?

Un réseau de fibres optiques est disponible pour connecter des équipements d'un point à l'autre dans le Quartier. Cette toile converge vers la régie technique du Partenariat du quartier des spectacles. Ce réseau est administré par les employés du Partenariat. Convertisseurs média disponibles pour Internet, éclairage DMX, vidéo et audio. De nombreux points d'accès au réseau de fibres optiques sont disponibles :

- Aux sites de vidéoprojections
- Sur les places publiques, principalement à l'intérieur de puits d'accès et de panneaux scénographiques.
- Dans la rue, à partir de superstructure d'éclairage et des panneaux scénographiques
- À l'intérieur d'un certain nombre de lieux de diffusion culturelle du Quartier des spectacles

Un plan schématique de la toile de fibre optique opéré par le PQDS est disponible ici: [Carte réseau fibre optique](#)



Façade du Pavillon Président-Kennedy
Matière à réflexion © UQAM – Nathalie St-Pierre 2023



Q10. Puis-je intégrer à mon contenu vidéo artistique des logos ou des crédits ?

Le « contenu vidéo artistique » ne doit pas contenir de crédits ou de générique à même le fichier vidéo. Les titres (nom du contenu) en début de contenu sont acceptés seulement pour l'introduction du titre de l'œuvre, sans nom ni logo. Le PQDS s'occupe de la production d'un carton de crédits respectant les normes qu'il établit, diffusé à la fin de la lecture du contenu. Après l'affichage de ce carton de crédits, une courte animation de l'identité visuelle du PQDS habille la façade de vidéoprojection avant de recommencer la lecture du contenu.

Il est à noter que le carton de crédit ne doit pas inclure de logos ni de site web, mais qu'il est possible d'ajouter des remerciements dans le cas de productions ayant reçu le support de personnes externes à l'équipe de création ou de coproduction. Si un organisme ou une entreprise privée agit à titre de coproducteur du contenu vidéo artistique, son nom (sans logo) peut apparaître dans les crédits aux côtés des autres coproducteurs.

Q11. En tant que coproducteur, codiffuseur ou diffuseur du projet, puis-je me mettre de l'avant ou mettre de l'avant mes activités ?

Si l'un des coproducteurs, codiffuseurs ou diffuseurs présente un festival, une exposition ou événement culturel durant la période de diffusion:

- Il est autorisé à présenter les informations suivantes dans les crédits:
 - Nom de l'événement
 - Les dates
 - Lieu
- Il n'est pas autorisé à y inclure:
 - Des visuels créatifs De visuel ou logo de l'événement De messages promotionnels ex: Venez en grand nombre !
 - Logos des commanditaires

Q12. Est-il possible d'installer du pavoisement à proximité de l'espace de diffusion ?

Lorsque possible et prévu dans le contrat, un pavoisement peut être mis en place pour offrir plus d'informations aux spectateurs sur le contenu vidéo artistique projeté. Il est également possible d'ajouter un code QR sur les supports imprimés afin de renvoyer le public vers une page plus complète des crédits sur le site internet du PQDS.

Vous avez d'autres questions concernant les vidéoprojections dans les espaces publics du Quartier des spectacles ? Veuillez écrire à l'adresse suivante : videoprojections@quartierdesspectacles.com



Façade du métro Saint-Laurent
La vie secrète des monstres © Wallrus Creative Technologies 2023

**Pour toute demande d'information concernant
les vidéoprojections :
videoprojections@quartierdesspectacles.com**